



Paris, le 13 novembre 2024

Les négociations salariales 2025 dans les entreprises des IEG doivent pallier des mesures de Branche insuffisantes !

Les Fédérations syndicales représentatives au sein de la Branche des IEG tiennent à interpeller les directions des entreprises des IEG à la suite de la recommandation patronale limitant la hausse du Salaire National de Base à 0,8 % pour 2025.

Imposer une augmentation générale aussi faible des rémunérations n'est pas de nature à motiver et à mobiliser les salariés des IEG pour relever les grands défis industriels et climatiques qui s'imposent à nous. La réussite de nos entreprises dépend des signaux forts de reconnaissance financière qui sont adressés aux gaziers et aux électriciens. Aujourd'hui ce n'est pas le cas !

Dans leur courrier adressé aux Secrétaires Généraux des 4 Fédérations syndicales représentatives de la Branche des IEG, les employeurs ont osé assumer que, chaque année depuis douze ans, échelon d'ancienneté et augmentation du SNB n'ont pas permis de couvrir l'inflation ! Quelle provocation !

Lors de la CPPNI du 10 octobre **les employeurs ont par ailleurs présenté des prévisions d'augmentation salariale 2025 allant jusqu'à 3,7 %...**

Ils ont également écrit souhaiter retrouver un équilibre entre les augmentations générales et les mesures d'augmentation individuelles afin d'adresser des signaux de reconnaissance aux salariés. Dont acte !

2,3 % de mesures salariales restent donc disponibles pour les augmentations individuelles :
 $0.8\% \text{ (SNB)} + 0.6\% \text{ (Echelon)} + 2.3\% \text{ (augmentations individuelles)} = 3,7 \%$.

L'Interfédérale prend aux mots les employeurs et s'accorde à **défendre dans toutes les entreprises des IEG la revendication d'un minimum de 2,3 % au titre de l'enveloppe d'augmentations individuelles. Ce taux** permet réellement de reconnaître l'engagement et la performance des salariés car il **assure en moyenne 1 NR pour chaque salarié.**

Ce niveau est compatible avec la présentation faite en Branche par les employeurs le 10 octobre et avec les arguments qu'ils ont développés dans leur courrier aux Secrétaires Généraux des 4 Fédérations.

Nous attendons donc des directions des entreprises des IEG l'authenticité, la constance, la loyauté et la fiabilité que les salariés sont en droit d'exiger.

A défaut, l'Interfédérale appellera à un mouvement social massif dans les IEG début décembre.